

Suppression des droits de douane sur les produits industriels

Le CC se défend contre la peur de l'avenir.

Dans son bulletin d'information du 27 novembre sur le projet de suppression des droits de douane sur les produits industriels, le directeur crée une fois de plus une grande insécurité chez les spécialistes des douanes.

Garanto s'insurge contre la perte de savoir professionnel accompagnant l'abolition des droits de douane sur les produits industriels, et contre un risque de dévalorisation du métier de spécialistes des douanes, avec l'introduction par la petite porte d'un nivellement général par le bas.

Dans la phase de consultation, Garanto s'est déjà prononcé via l'USS contre la suppression des droits de douane sur les produits industriels, à cause également d'une perte de recettes prévue de plus de 500 millions de francs. Ce montant devrait être économisé dans le budget de la Confédération et exercer inévitablement des pressions sur le personnel. Les effets macroéconomiques positifs de 860 millions de francs évoqués sont très incertains, et seule une petite partie sera versée dans les caisses fédérales.

Il est fort douteux que les partis acceptent la modification législative. D'où le directeur du futur OFDF tient-il la certitude qu'elle sera acceptée? Lors de la consultation, des partis importants (PSS et UDC) et des associations (union des paysans, organisations de consommateurs) se sont prononcés contre la suppression des droits de douane sur les produits industriels. Si les Verts se rallient à cet avis, la loi se trouvera en position difficile déjà en commission.

Garanto refuse d'attiser la peur de l'avenir chez les spécialistes des douanes notamment et expliquera notre position aux parlementaires au sein des commissions.

Thoune, le 6 décembre 2019